

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette

PARIS

F.S.M.

SECTION TERRITORIALE
de DOCUMENTATION
de la C.G.T.

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 24 -- Bi-mensuel



28 Novembre 1949

SOMMAIRE :

Vive l'Unité d'Action de la classe ouvrière	2	Convocation du Congrès Confédéral	6
Communiqué du Bureau Confédéral	3	Pour une radio démocratique	7
» des Fédérations d'Industrie	3	Problèmes d'organisation	7
» du Secrétariat de la C.G.T.	3	Communiqués du Bureau Confédéral	7
Comité Confédéral National	4 et 5	Comment réaliser une Journée d'Étude	8

Vive l'Unité d'Action de la Classe Ouvrière

Les travailleurs unis dans les entreprises ont assuré un éclatant succès à la grève de 24 heures.

Dans les plus grandes corporations, comme dans les grands services publics, notamment les chemins de fer, la participation à la grève a été à peu près totale. Dans l'ensemble des autres corporations la participation à la grève a été considérable.

Les mensonges du gouvernement ne changeront rien à cela.

Ce succès, la classe ouvrière le doit à son unité.

La démonstration a été faite, une fois de plus, que partout où l'unité d'action se réalise la classe ouvrière est capable de lutter avec succès.

Il faut renforcer cette unité. Les travailleurs qui ont fait en commun la grève de 24 heures ne se sépareront pas au lendemain de cette grève.

Dans toutes les entreprises et les localités doivent subsister ou se constituer les comités d'unité d'action groupant l'ensemble des travailleurs, quelle que soit leur appartenance syndicale, ou qu'ils soient non syndiqués.

Partout où les manœuvres scissionnistes ont laissé des traces qui ont gêné la réussite du mouvement, notamment dans les P.T.T. et chez les fonctionnaires, en prenant exemple sur les autres corporations, les militants et les travailleurs s'attacheront à liquider l'action néfaste des diviseurs. Ils s'uniront.

La grève de 24 heures n'est pas un geste sans lendemain. « Une grève pour rien » comme le prétendent les ennemis de la classe ouvrière.

Elle a été une puissante manifestation de la volonté des travailleurs d'en finir avec la misère et la réaction.

Par cette manifestation, ils ont signifié également qu'ils entendaient faire aboutir au plus vite leurs principales revendications.

Vous qui avez lutté ensemble, réclamez ensemble à vos directions qu'elles vous accordent immédiatement l'indemnité provisionnelle de 3.000 francs pour tous et chaque mois jusqu'à la révision générale et l'augmentation des salaires.

Exigez l'échelle mobile qui permettra l'adapta-

tion automatique des salaires à toute augmentation du coût de la vie.

Cette revendication est d'autant plus importante que dans son projet de loi sur l'arbitrage obligatoire, le gouvernement montre qu'il entend bien poursuivre la politique des salaires de famine qu'il a pratiqué jusqu'ici.

Soulevez la protestation unanime des travailleurs contre le projet de loi du gouvernement sur les conventions collectives et l'arbitrage obligatoire.

Ce projet, s'il était voté, renforcerait encore la tutelle du gouvernement sur le mouvement ouvrier. Il supprimerait le droit de grève garanti par la constitution.

En élaborant ce projet, le gouvernement n'a eu qu'un objectif en vue : poursuivre sa politique de blocage effectif des salaires, aggraver encore les conditions de vie et de travail des salariés et leur enlever tout moyen de se défendre.

Toutes ces combinaisons réactionnaires seront balayées si, tirant les enseignements de la grève de 24 heures, vous renforcez votre union et votre action.

EN AVANT, CAMARADES, VOUS POUVEZ ET VOUS DEVEZ REMPORTE LA VICTOIRE DANS LA LUTTE POUR VOS REVENDICATIONS ET LA DEFENSE DE VOS LIBERTES.

Vous voulez que ça change, ensemble étroitement unis vous pouvez imposer les changements que vous souhaitez.

LE BUREAU CONFEDERAL.

Retour des cartes 1949

Afin d'éviter à nos syndicats des dépenses postales parfois élevées pour le retour des cartes 1949 non placées, l'administration de la C.G.T. propose que soit retourné à la Fédération intéressée, seulement le bas de la carte comprenant le numéro de la carte et l'indication de la Fédération.

Communiqué du Bureau Confédéral

2 NOVEMBRE 1949

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 2 novembre.

Saisi par le Ministre du Travail d'une invitation à examiner, au cours d'une entrevue, les problèmes sociaux, le Bureau Confédéral a désigné sa délégation.

Il l'a mandatée pour défendre toutes les revendications formulées par la C.G.T., en démontrant la légitimité, ainsi que la possibilité de les satisfaire.

Le Bureau Confédéral a également décidé d'envoyer sur ce même sujet une lettre au Président du Conseil.

Il demande à toutes les organisations de s'attacher à développer le mouvement en faveur de l'unité d'action dont l'ampleur et l'efficacité se traduisent une fois de plus dans la grève des tullistes de Calais, où participent ouvriers et organisations de la C.G.T., C.F.T.C. et F.O.

Le Bureau Confédéral a été informé de l'activité déployée par les agents impérialistes de l'ambassade Yougoslave en France auprès des travailleurs de diverses corporations ;

Entre autres, de réunions organisées par eux dans certaines entreprises avec l'appui du patronat et des pouvoirs publics.

Les camarades qui ont informé le Bureau Confédéral demandent son opinion sur ces faits.

Son opinion est que les agents du gouvernement Tito en France participent à la campagne réactionnaire et de provocation à la guerre au même titre que tous les agents de l'impérialisme.

Ils sont chargés d'agir dans le mouvement ouvrier, d'y porter le trouble et la division en essayant de se parer encore du titre de « socialistes ».

Le Bureau Confédéral est d'avis qu'ils doivent être considérés comme de simples agents des ennemis de la classe ouvrière et qu'il convient de dénoncer les forfaits du gouvernement Tito en utilisant les faits mentionnés dans le terrible acte d'accusation que constitue la brochure « *La Yougoslavie sous la terreur de la clique Tito* ».

Communiqué des Fédérations d'Industrie

8 NOVEMBRE

Les Fédérations d'industrie, réunies le 8 novembre 1949, après avoir examiné les répercussions du nouveau régime d'utilisation de l'énergie électrique sur la vie des travailleurs,

constatent que depuis deux ans, l'abandon par les gouvernements successifs d'une politique nationale entraîne une aggravation sans cesse croissante du chômage et de la misère et crée dans certains domaines des situations intolérables (cliniques, maternités, etc...),

rappellent les nombreuses interventions et mises en garde de la C.G.T. contre le sabotage gouvernemental de l'équipement hydro-électrique du pays,

affirment qu'en tout état de cause, la responsabilité d'un tel état de fait ne saurait être imputée aux travailleurs et que, par conséquent, elles s'opposent à toute réduction des salaires hebdomadaires actuelle-

ment payés,

exigent la majoration normale des heures de nuit (50 %), du dimanche et des jours de fêtes (100 %), ainsi que les compensations habituelles : pause et panier ou prime de panier, en précisant de plus que tout travail en dépassement des 8 heures normales journalières devra bénéficier en sus de la majoration pour heures supplémentaires.

En ce qui concerne les coupures de courant dites « coupures-surprises » se produisant pendant le temps de travail, les Fédérations affirment le droit des travailleurs à exiger le paiement intégral des heures perdues.

Elles décident de demander audience au Ministre du Travail pour le saisir des revendications légitimes des travailleurs au regard des restrictions d'électricité.

Communiqué du Secrétariat de la C. G. T.

12 NOVEMBRE

« Monsieur Georges Bidault a, dit-il, consulté les organisations syndicales. Il les a consultées toutes sauf celle qui représente l'immense majorité de la classe ouvrière : la C.G.T.

« Ce n'est certainement pas un oubli ni une erreur. Un Président du Conseil ne peut ignorer ce que représente la C.G.T.. Il sait que son influence et son organisation, comparées à celles des Centrales qu'il a consultées, sont très exactement représentées par les résultats des élections dans les entreprises. Or, dans ces élections, la C.G.T. recueille régulièrement une moyenne de 70 % des suffrages. Les 30 % qui restent sont partagés entre la C.F.T.C. et F.O. que M. Bidault a consultées, et une poignée de groupuscules souvent créés par les patrons.

« M. Georges Bidault est l'ancien président du C.N.R. A ce titre, il devrait se souvenir du rôle joué par la

C.G.T. et ses dirigeants actuels dans les combats de la Résistance.

« Il semble aussi qu'il a oublié la formule dont il était si fier : « Nous ferons la révolution par la loi ». A cette formule assez confuse et peu significative, le président du C.N.R. prétendait donner un sens très progressiste. Aurait-il remplacé cette formule par cette autre beaucoup plus concrète : « la réaction par ou sans la loi » ?

« Comme Président du Conseil, M. Georges Bidault devrait se montrer très respectueux de la Constitution. Or, la Constitution garantit la liberté syndicale et les droits des organisations ouvrières. Le Président du Conseil respecte-t-il la Constitution lorsqu'il exclut de sa consultation des organisations syndicales celle qui représente 70 % des travailleurs ?

« Force nous est de constater qu'une telle attitude d'hostilité à l'égard de la C.G.T. correspond aux désirs maintes fois ouvertement exprimés par les dirigeants américains et par leurs agents stipendiés en France. M. Marshall lui-même, alors qu'il était ministre américain des Affaires Etrangères, s'était entretenu de ce problème avec des dirigeants scissionnistes français et leur avait donné des directives adéquates. Les agents étrangers en France ont dépensé des dizaines et des dizaines de millions pour exécuter ces directives. Ils ont subi un échec total. M. Georges Bidault entend-il suivre leurs traces ?

« Que F.O. se réjouisse de se voir accorder une importance qu'elle n'a pas et qu'elle sait ne jamais pou-

voir atteindre, c'est normal. Que les dirigeants de la C.F.T.C. acceptent de sanctionner sans protester cette atteinte grave au droit syndical, c'est plus surprenant. Ils doivent se rendre compte qu'ils n'en tireront aucun profit. Tout au plus, s'ils persistent, réussiront-ils à s'intégrer à ce que les travailleurs, dans leur bon sens, considéreront comme un syndicalisme gouvernemental.

« Quant à la voix de la C.G.T., elle est assez forte pour se faire entendre du dehors des antichambres présidentielles. Elle s'exprimera par la volonté des millions de salariés que n'impressionnent plus guère les comédies qui se jouent depuis si longtemps sans eux et à leur détriment. »

Comité Confédéral National

17 et 18 NOVEMBRE

Travailleuses et Travailleurs de France, le 25 Novembre vous lutterez unis pour vos revendications

Organisez-vous pour réaliser la grève de 24 heures

La classe ouvrière de France en a assez de l'exploitation honteuse, de la misère et du régime de réaction policière que lui imposent les gouvernements successifs et les gros capitalistes.

Elle est indignée de l'opposition du gouvernement actuel à ses plus légitimes revendications.

Elle en a assez de payer de ses souffrances, du chômage et de ses droits, la politique marshallienne de catastrophe.

Elle en a assez de payer de sa sueur et de la faim les superbénéficiaires capitalistes et les budgets monstrueux pour la guerre.

Elle est décidée à agir pour que cela change.

Dans l'ensemble du pays, les travailleurs s'unissent dans les entreprises et luttent déjà pour leurs revendications. Ils obtiennent des succès partout où se réalise l'unité d'action.

Tous les salariés veulent réaliser l'union totale de leurs forces pour agir de façon décisive et ils ont raison.

La C.G.T. les approuve pleinement et, répondant à leur vœu unanime, elle a proposé à la C.F.T.C., à la C.G.C. et à F.O. de compléter leur unité d'en bas par un Comité National d'unité d'action.

Au lieu de répondre favorablement à ce désir des masses, les dirigeants de ces diverses organisations hésitent et certains se livrent à des combinaisons subalternes dans le but de briser l'élan des travailleurs et de les dresser les uns contre les autres.

On peut dire que tel est l'objectif que les dirigeants de F.O. voudraient atteindre en entraînant leurs adhérents, isolés, dans une grève de 24 heures.

Par l'échec d'un tel mouvement, qu'ils sont incapables de réaliser seuls, ils savent qu'ils porteraient l'encouragement chez les travailleurs et renforceraient ainsi la réaction patronale et gouvernementale.

Ils savent qu'ils dresseraient dans les entreprises les travailleurs les uns contre les autres.

Au lieu de s'unir contre leurs exploiters, les salariés se diviseraient en deux camps : ceux qui auraient fait la grève et ceux qui ne l'auraient pas faite.

Comme ils ont peur de l'unité, les dirigeants F.O. seraient satisfaits de cette défaite ouvrière.

Syndiqués et militants de Force Ouvrière !

En exigeant de votre organisation une décision pour la grève de 24 heures, vous n'avez pas voulu cela.

Pour vous, cette démonstration doit être une manifestation de puissance des travailleurs pour faire triompher leurs droits.

Vous êtes, aujourd'hui, à même d'apprécier de quelle façon l'équipe dirigeante de votre organisation traduit votre volonté.

Vous ne vous ferez pas les complices d'un acte de division qui porterait le plus grave préjudice aux intérêts de la classe ouvrière. Vous ne vous prêterez pas à de sordides manœuvres politiciennes.

Vous serez, avec l'ensemble de vos camarades de travail pour réaliser le 25 novembre une grande manifestation d'union de tous les travailleurs.

Vous participerez aux comités d'unité d'action dans les entreprises, les localités, les départements et nationalement avec les fédérations. **Vous assurerez le succès de la grève de 24 heures que vous avez imposée à vos dirigeants confédéraux.**

Travailleuses et travailleurs !

C'est à cette manifestation d'unité de toute la classe ouvrière que la C.G.T. vous convie en vue de faire aboutir les revendications qui vous sont communes.

— Indemnité provisionnelle de 3.000 francs pour tous et chaque mois.

— Intégration dans les salaires des primes antérieures de 10 et 7 francs.

— Reclassement intégral au 1^{er} janvier pour les fonctionnaires.

— Libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives, avec salaire minimum garanti à tous les échelons. C'est-à-dire la suppression du blocage des salaires par le gouvernement.

— Echelle mobile automatique pour ajuster les salaires revalorisés à toute augmentation des prix.

— L'indemnité de chômage à 250 francs et 100 francs par personne à charge pour tous les chômeurs sans condition.

— Suppression de l'abattement de zones des salaires, que vient encore d'utiliser le gouvernement pour vous frustrer de votre droit à la prime de 3.000 francs.

— Contre tout arbitrage obligatoire qui supprimerait le droit de grève et mettrait les travailleurs à la merci du gouvernement.

Travailleuses et travailleurs de toutes corporations, Fonctionnaires, Cheminots, Travailleurs de l'Etat et des Services Publics !

Organisez dès maintenant, ensemble, sous le signe de l'unité complète, des assemblées de tous les travailleurs dans chaque entreprise, bureau, magasin, administration.

Constituez partout ou renforcez les comités d'unité d'action comprenant les représentants de toutes les organisations syndicales, ainsi que ceux des travailleurs qui ont la confiance de leurs camarades de travail.

Inviter les travailleurs de chaque entreprise à voter leur participation à la grève de 24 heures et partout où ils se prononceront en sa faveur, organisez pour le

25 NOVEMBRE LA GREVE DE 24 HEURES

A l'occasion de ces assemblées, déposez vos revendications aux directions des entreprises.

La grève de 24 heures ne sera pas une soupe de sûreté, ni un fin en soi.

Elle sera une nouvelle phase dans la lutte engagée contre la misère et la réaction.

C'est pourquoi, avant comme après, vous mènerez sans arrêt l'action pour le triomphe de vos revendications. Vous prendrez exemple sur les travailleurs du textile de Caudry et de Calais qui, dans l'union totale, ont remporté d'éclatantes victoires.

Vous balaierez toutes les sordides combinaisons politiciennes de ceux qui sacrifient vos intérêts vitaux au profit des hommes et des partis qui se partagent le pouvoir.

Vous ne tolérerez plus les manœuvres des briseurs de grève quels qu'ils soient.

Vous exigerez le respect des droits syndicaux en imposant au patronat et au gouvernement la place qui revient à la C.G.T., c'est-à-dire celle de la plus grande organisation, la première.

Travailleuses et Travailleurs de France !

Gouvernement, patronat et réaction ne voient pas sans inquiétude grandir votre volonté d'unité et d'action.

C'est pourquoi ils se livrent et se livreront à toutes sortes de manœuvres d'ici le 25 novembre.

Il est possible, même, que les briseurs de grève spécialistes s'en mêlent.

Votre garantie contre ces manœuvres, c'est votre unité.

La grève de 24 heures du 25 novembre aura l'ampleur que vous lui donnerez vous-même par votre action et votre union dans chaque entreprise, dans chaque localité, dans chaque département et dans chaque fédération.

En avant, Camarades, avec courage et confiance. L'unité ouvrière vous assurera, comme en 1936, une brillante victoire.

Résolution

Le Comité Confédéral National invite les Fédérations, Unions Départementales et Locales, les Syndicats, à s'adresser aux autres organisations correspondantes, à leur proposer de constituer un Comité d'unité d'action chargé de préparer et de diriger la grève de 24 heures dans leur secteur.

Ces organisations rendront publiques leurs propositions et feront connaître les réponses à l'ensemble des travailleurs.

En tout état de cause, elles constitueront les Comités d'unité avec tous les partisans de l'union ouvrière.

Ces Comités prendront en main la préparation, l'organisation et la direction de la grève dans leurs industries, départements et localités respectifs. Ils en assureront le plus large succès.

Résolution Générale

Le Comité Confédéral National de la C.G.T. dénonce, devant la classe ouvrière et toute la population laborieuse, la politique néfaste poursuivie depuis deux ans et demi par les gouvernements successifs, et reprise par le gouvernement actuel.

Cette politique d'abandon des intérêts nationaux, de soumission à la politique réactionnaire et agressive des milliardaires américains, partie intégrante du plan Marshall et du Pacte Atlantique, a accumulé dans notre pays des difficultés économiques et financières.

La situation des travailleurs s'est considérablement aggravée.

Le patronat, avec l'appui total des pouvoirs publics, réalise des profits monstrueux en imposant aux salariés des conditions de travail inhumaines et en profitant du chômage qu'il développe par sa politique pour réduire les salaires déjà insuffisants.

Nos gouvernants participent activement à la politique belléiste des impérialistes américains et cherchent ainsi à entraîner notre pays dans une nouvelle et sanglante guerre contre l'U.R.S.S. et les démocraties populaires.

Ils engloutissent dans la préparation de cette guerre et dans la guerre colonialiste d'Indochine des centaines de milliards que paie la misère du peuple.

Pour imposer cette politique, ils soumettent les masses ouvrières à un régime policier et de répression forcée. Ils attaquent ou menacent toutes les lois sociales conquises de haute lutte.

Ils violent les libertés constitutionnelles, ils veulent porter atteinte au droit de grève.

Les décisions du nouveau gouvernement s'inscrivent dans le cadre de cette politique de misère et de guerre.

Le C.C.N. condamne tout particulièrement :

1° L'insuffisance de la prime exceptionnelle et le refus de la modeste revendication des 3.000 francs mensuels pour tous.

2° Les engagements pris sur l'injonction de M. Hoffman pour l'ouverture du marché national à la concurrence d'intérêts américains, à commencer par celle de l'Allemagne réactionnaire de l'Ouest, politique qui ne fait que développer en France la crise et le chômage.

3° Les dernières décisions à l'égard de l'Allemagne réactionnaire de l'Ouest, décisions qui liquident les droits de la France aux réparations et préparent le réarmement de cette partie de l'Allemagne.

4° Le projet de budget du gouvernement avec ses énormes dépenses militaires et la diminution des crédits de reconstruction et d'équipement, et l'augmentation des impôts directs.

5° le projet de fixation d'un salaire bien inférieur au minimum vital et de mutilation des droits de grève par l'arbitrage obligatoire.

La classe ouvrière veut et peut mettre un terme à cette politique de misère et de catastrophe

Si les gouvernants, le patronat et la réaction ont pu, jusqu'à ce jour, mener une telle politique, c'est notamment parce que, avec l'appui de leurs agents dans le mouvement ouvrier, ils ont provoqué, dans les rangs de la classe ouvrière, la scission et la division qui leur étaient indispensables.

Les scissionnistes portent une grande part de responsabilité dans les souffrances qu'endurent les masses laborieuses.

L'unité, gage du succès

Les travailleurs réalisent que le salut dépend de l'unité de la classe ouvrière.

Déjà, l'unité d'action marque de grands progrès rendant plus difficiles la constitution et l'action de gouvernements réactionnaires et arrachant au patronat les premières améliorations de salaires.

Les travailleurs poursuivront dans cette voie et ne laisseront plus injurier ceux qui préconisent l'unité ; ils ne toléreront plus les briseurs de grève ; ils scelleront partout leur union et briseront les résistances et les hésitations qui empêchent la réalisation de l'unité d'action à tous les échelons du mouvement syndical.

Ils rejoindront en masse la C.G.T. qui est l'organisation de tous les travailleurs.

Ils lutteront ensemble contre le patronat et le gouvernement pour assurer le plein succès de leurs revendications.

Les revendications sociales et économiques de la classe ouvrière

Le Comité Confédéral National fait siennes les revendications adoptées par la Commission Administrative de la C.G.T. et invite tous les travailleurs à lutter unis pour les faire aboutir.

Salaires et traitements :

1° Indemnité provisionnelle de 3.000 francs par mois pour tous les salariés.

2° Intégration dans les salaires des primes antérieures de 10 et de 7 francs de l'heure afin de revaloriser la hiérarchie et la rémunération au rendement.

3° Garantie effective du pouvoir d'achat par l'échelle mobile automatique après revalorisation, afin que le rajustement des salaires ne retarde pas sur l'augmentation des prix.

4° Prime de retour de vacances de 5.000 francs à tous les travailleurs qui ne l'ont pas touchée, avec majoration de 1.500 francs par personne à charge.

5° Remise en vigueur des Conventions Collectives avec libre discussion des salaires et salaire minimum garanti à chaque échelon de la hiérarchie établi sur la base du minimum vital réparti sur 40 heures et sans abattement de zone.

6° Reclassement total et immédiat des fonctionnaires et travailleurs des Services publics et application du statut de la Fonction Publique.

7° Péréquation des retraites et augmentation des pensions. Allocation aux Vieux Travailleurs de 55.000 francs par an et sans abattement de zone.

8° Fixation à 60 ans de l'âge de la retraite et à 55 ans pour les professions pénibles et insalubres sans préjudice des avantages découlant des régimes particuliers.

9° Suppression des abattements d'âge pour les jeunes.

10° Opposition à toute nouvelle augmentation des loyers tant que les salaires ne sont pas ajustés en tenant compte de la compensation nécessaire.

11° Retour effectif à la semaine de 40 heures avec le même salaire que pour 48 heures.

12° Indemnité de chômage portée à 250 francs par jour et à 100 francs par personne à charge, accordée à tous les chômeurs sans exception.

13° Ouverture de travaux d'intérêt général conformément au programme confédéral de redressement économique et social.

14° Gratuité complète des soins médicaux et phar-

maceutiques, des frais d'hospitalisation et des soins dentaires, révision du système des prestations et de leur augmentation.

15° Élimination des représentants patronaux des Conseils d'Administration des Caisses, qui devraient être administrées par les seuls élus des assurés.

16° Amnistie pour les mineurs et tous les travailleurs

Des succès très importants ont déjà été remportés par la lutte des travailleurs unis.

Le C.C.N. convie l'ensemble des travailleurs à s'inspirer des exemples fournis par ceux de Chenard et Walker, de Caudry, de Calais, de Barjols, etc... en tenant compte que d'immenses possibilités existent maintenant pour développer une grande action de la classe ouvrière en France.

Le Comité Confédéral National enregistre comme une étape dans la lutte contre la préparation à une troisième guerre mondiale les résultats obtenus à l'occasion du vote pour la Paix.

Il appelle toutes les organisations confédérées et la classe ouvrière tout entière à redoubler d'efforts pour faire échec aux manœuvres des fauteurs de guerre et, à l'instar des dockers de Marseille et d'Algérie, à lutter concrètement contre la guerre criminelle, poursuivie au Viet-Nam et la préparation matérielle de la guerre antisoviétique.

Il attire l'attention de la classe ouvrière sur l'accélération des préparatifs de guerre qui se traduit par un budget militaire jamais encore atteint, la transformation des productions de paix en production de guerre, la course aux armements, la campagne forcée de calomnies et de mensonges de la radio et de la presse bourgeoise contre notre grande alliée l'Union Soviétique et contre les démocraties populaires.

Le C.C.N. tient à rappeler que dans le protocole signé à Moscou le 13 septembre 1947 par les deux délégations syndicales française et soviétique, il est dit :

« Les attaques les plus acharnées de la réaction internationale sont dirigées contre l'Union Soviétique comme avant la deuxième guerre mondiale, car l'Union Soviétique reste, aux yeux des fauteurs et provocateurs de guerre, comme un défenseur ferme et conséquent de la Paix, de la démocratie et des libertés des travailleurs. »

« Le capitalisme international comprend que l'affaiblissement de l'U.R.S.S. l'aiderait à atteindre ses buts. Il voudrait, en isolant l'U.R.S.S., rompre l'unité internationale et atteindre plus sûrement ses buts rétrogrades contre la Paix, la démocratie, les droits et libertés des travailleurs. »

Il invite, en conséquence, toutes les organisations confédérées à dénoncer mensonges et calomnies et à déployer la plus grande activité pour contrecarrer les entreprises de diversion et de provocation des impérialistes et de leurs valets. Notamment celles des agents que Tito tente d'introduire dans le mouvement syndical français.

Fidèle à la tradition constante du mouvement syndical, le Comité Confédéral National réaffirme la volonté de la classe ouvrière de s'opposer à toute guerre impérialiste et à assurer la victoire du progrès, de la liberté et de la Paix.

CONVOCAATION DU CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Le Comité Confédéral National, tenant compte de l'expérience, constate que la tenue du Congrès Confédéral en octobre ne permet pas une préparation suffisante dans les entreprises et les syndicats, en raison de la période des vacances et congés payés, qui s'échelonnent dans les trois mois qui précèdent.

Il est nécessaire que tous les adhérents aient la possibilité d'assister aux assemblées où doivent être discu-

tés les rapports et les problèmes inscrits à l'ordre du jour du Congrès. Il est aussi indispensable que la popularisation du Congrès batte son plein au moment où tous les travailleurs sont dans les entreprises.

En conséquence, le C.C.N. décide que les congrès confédéraux doivent se tenir au printemps. Le prochain congrès confédéral sera donc convoqué au printemps de 1951.

Pour une radio démocratique

Le Comité Confédéral National élève une vigoureuse protestation contre l'utilisation de la radiodiffusion pour soutenir la politique réactionnaire du gouvernement, et contre le refus d'accorder aux organisations ouvrières et démocratiques le droit d'exprimer leurs opinions.

Le C.C.N. dénonce le fait que sous prétexte d'information, la radio ment, déforme les vérités les plus élémentaires, dénature les faits lorsqu'ils ne servent pas aveuglément la politique gouvernementale actuelle.

Le C.C.N. proteste contre le refus opposé à Maurice Thorez d'utiliser la radiodiffusion pour commenter son livre « Fils du Peuple », alors que les micros de cette même radiodiffusion sont généreusement accordés à tous les insulteurs de la classe ouvrière et aux calomniateurs de l'Union Soviétique.

Cette partialité scandaleuse constitue une violation flagrante des libertés démocratiques garanties par la Constitution, et que tous les travailleurs de notre pays ont le devoir de faire cesser.

Problèmes d'organisation

Le Comité Confédéral National donne mandat au Bureau Confédéral d'établir, à la suite du bilan de la campagne d'automne, une directive sur les problèmes

d'organisation et charge la Commission d'Organisation d'apporter une aide particulière aux Unions Départementales qui en ont besoin.

Communiqués du Bureau Confédéral

21 NOVEMBRE

Une délégation du Bureau de la C.F.T.C. est venue informer le Bureau de la C.G.T. des décisions prises hier par la C.F.T.C. et lui proposer que la C.G.T. se rallie à ces décisions.

Le Bureau de la C.G.T. a fait la réponse suivante :

1° La C.G.T. maintient intégralement l'appel de son Comité Confédéral National à tous les travailleurs pour leur participation active à la grève de 24 heures du 25 novembre.

2° Cette décision s'inspire du souci permanent de la C.G.T. de réaliser l'union totale de la classe ouvrière dans sa lutte pour ses revendications sociales et économiques.

3° La C.G.T. considère que l'attitude du gouvernement actuel en ce qui concerne ces revendications ne diffère en rien de l'attitude des gouvernements précédents.

Il résulte en effet des informations apportées par la délégation de la C.F.T.C. elle-même que le gouvernement entend fixer un salaire de garantie inférieur au minimum vital. Il émet en outre la prétention de faire

voter des dispositions dont l'objectif est d'apposer des entraves au droit de grève dans l'espoir d'imposer sa politique réactionnaire.

4° Cette politique du gouvernement soutient et encourage le patronat dans son action anti-ouvrière et de surexploitation.

5° Le Bureau de la C.G.T. considère que la décision prise par la C.F.T.C. est contraire à l'intérêt des travailleurs. Mais il est convaincu que les travailleurs chrétiens lutteront unis avec tous leurs camarades.

Le Bureau Confédéral fait appel à la vigilance de tous les travailleurs pour qu'ils déjouent les manœuvres par lesquelles leurs ennemis tenteraient de les dissocier dans la lutte.

Il rappelle le mot d'ordre du Comité Confédéral National :

Réunissez-vous dans toutes les entreprises, organisez le vote en faveur de la grève de 24 heures et partout où ce vote est favorable, faites de la grève de 24 heures du 25 novembre une grande journée d'action et d'unité.

23 NOVEMBRE

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 23 novembre. Il a fait le point de la préparation de la grève de 24 heures.

Les renseignements reçus à la C.G.T. démontrent que la grève aura une grande ampleur ; que le courant pour l'unité s'est encore accru ; dans de nombreuses entreprises et localités les comités d'unité d'action.

Le Bureau Confédéral est persuadé que la grève de 24 heures renforcera considérablement les possibilités d'action de la classe ouvrière en vue de faire triompher ses revendications et notamment l'octroi de 3.000 francs d'indemnité provisionnelle immédiate pour tous et chaque mois jusqu'à la révision et l'augmentation générale des salaires.

Le Bureau de la C.G.T. invite tous les travailleurs et toutes les organisations qui auront réalisé l'unité d'action pour la grève de 24 heures à maintenir et à consolider cette unité jusqu'à la victoire totale.

Le Bureau Confédéral dénonce avec vigueur les manœuvres provocatrices amorcées aujourd'hui dans certaine presse et qui n'ont d'autre but que d'essayer d'empêcher que se renforce le magnifique courant

d'unité.

« Le Parisien Libéré », « L'Aurore » et « Le Populaire » se font les pionniers de cette manœuvre.

En parlant d'agitation communiste et de l'intention de la direction « communiste » de la C.G.T. de prolonger la grève, « Le Populaire » se place à la tête de ceux pour qui les insinuations hypocrites et les mensonges constituent l'arme de la division.

La C.G.T. a dit clairement son opinion et ses buts dans son manifeste à la classe ouvrière.

Vendredi les travailleurs de France feront une grève de 24 heures, pour manifester leur volonté de faire aboutir leurs revendications et notamment pour obtenir les 3.000 francs d'indemnité provisionnelle pour tous et tous les mois en attendant la révision générale des salaires et leur augmentation.

Ils y ajouteront leur opposition absolue au projet gouvernemental de loi réactionnaire sur l'arbitrage obligatoire qui supprimerait en fait le droit de grève et livrerait les travailleurs à la merci du patronat et du gouvernement.

Tout cela est très clair, connu de tous et les fabricants de mystères et de complots n'y changeront rien.

Au lieu de se livrer à de perfides manœuvres, les

journaux des partis qui participent au gouvernement feraient bien mieux de s'occuper de ce que font les ministres de ces partis.

Si ces derniers accordaient satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs, les journaux en question n'auraient pas besoin d'inventer des histoires à dormir debout pour couvrir leur hostilité à la classe ouvrière.

Le Bureau Confédéral élève une protestation indignée contre le projet de loi sur les conventions collectives et l'arbitrage obligatoire, tel que la presse l'a présenté, y compris le journal du Président du Conseil : « L'Aube ».

Si une telle loi était votée elle consacrerait, d'une part l'insuffisance des salaires en fixant un salaire de garantie au-dessous du minimum vital. D'autre part, les dispositions prévues pour l'arbitrage enlèveraient aux travailleurs tout droit de grève, toutes possibilités de se défendre contre la politique réactionnaire du gouvernement et du patronat.

Une telle loi violerait la Constitution qui garantit les droits de la classe ouvrière, y compris le droit de grève.

Le Bureau Confédéral invite toutes les organisations syndicales à dénoncer ce projet de loi le plus réactionnaire qu'on ait jamais vu et à organiser une vaste protestation de tous les travailleurs.

A la lumière de la journée d'étude du 13 Novembre et de celles tenues à Paris en Octobre et Novembre :

COMMENT RÉALISER UNE JOURNÉE D'ÉTUDE

Dans le n° 20 du Bulletin Confédéral nous attirons l'attention des directions d'Unions Départementales sur l'excellent moyen d'éducation qui constituent les journées d'étude. Nous appelons chaque U.D. à réaliser au moins une journée d'étude d'ici décembre 1949. A la lumière de quelques-unes des journées d'étude qui se sont tenues depuis deux mois, nous pouvons dégager quelques précisions qui aideront nos camarades à mieux réaliser dans ce domaine.

Comment préparer une Journée d'Étude

Réunir les militants d'un département pendant une journée pour l'étude d'un problème important n'est pas une tâche sans difficulté. Un gros effort de préparation doit donc être entrepris par la direction de l'U.D. pour convaincre tout d'abord les militants, tous les militants, de l'intérêt de la journée d'étude.

Pour préparer sa « journée » du 13 novembre, le Bureau de l'U.D. de la Moselle a réuni préalablement les dirigeants d'Unions Locales ; ceux-ci ont ensuite réuni les directions de syndicats. Le sujet de la journée d'étude fut posé, expliqué, commenté.

Pour sa « journée » du 8 octobre, l'U.D. de la Région Parisienne a, quant à elle, envoyé un document ronéotypé à ses directions syndicales. Ce document exposait les principaux points du sujet et donnait quelques précisions sur le caractère des travaux d'une journée d'étude.

Voilà deux moyens de préparation qui peuvent être simultanément mis en œuvre et qui complètent fort utilement la circulaire d'appel comportant les renseignements pratiques.

A noter aussi que le choix du sujet est déterminant pour la réussite de ces « journées ». Si en Moselle 80 camarades et si à Paris 540 participèrent aux travaux d'étude, c'est que les sujets retenus (lutte pour le bien-être et la liberté et méthodes de direction) intéressaient au plus haut degré les militants, et c'est aussi parce que ces U.D. avaient minutieusement préparé ces réunions.

Les travaux de la Journée d'Étude

Réunir un bon nombre de militants, ce n'est qu'un pas vers le succès. Les directions d'U.D. ne sauraient, par ailleurs, attacher trop d'attention au bon déroulement des travaux d'étude.

Ces travaux consistent tout d'abord dans la présentation d'un rapport, rapport posant clairement les questions relatives au sujet choisi et, les éclairant de principes théoriques et pratiques (1). La discussion s'ouvre ensuite.

Il appartient au président de séance de veiller à ce que les interventions restent dans le cadre du sujet retenu, à ce qu'elles ne dérivent pas par exemple en un compte-rendu d'activité générale. Il lui faudra

donc intervenir dans ce sens aussi souvent que ce sera nécessaire. Les dirigeants de l'U.D. de la Moselle l'ont fait ; ce fut fait aussi à Paris et la discussion restant ainsi centrée enrichit puissamment l'exposé du matin.

En fin de séance, le président ou le rapporteur tirent les conclusions générales des travaux.

Il va sans dire qu'une bonne organisation matérielle de la « journée » est la condition indispensable à des travaux fructueux. L'U.D. de la Moselle en choisissant une salle assez spacieuse, en y installant des tables et en mettant du papier à la disposition des participants, aida, c'est sûr, au bon déroulement de l'étude. De même, l'établissement de mandats permit un contrôle rigoureux des présences. Notons enfin que l'organisation du repas dans une cantine ouvrière à Metz a facilité grandement le problème pour les camarades venus de points éloignés du département et a contribué à resserrer encore la fraternité entre militants. Toutes ces petites choses peuvent paraître chacune insignifiante. Elles contribuent largement en fait au succès de nos Journées d'Étude.

Ces quelques éléments, sur lesquels nous reviendrons d'ailleurs, permettent de montrer que la réalisation d'une Journée d'Étude est possible, malgré les nombreux problèmes qu'elle pose. La preuve est faite par l'U.D. de la Région Parisienne et celle de la Moselle que le succès couronne toute journée d'étude prise au sérieux par les directions syndicales.

Déjà, d'autres U.D. ont décidé de tenir de semblables « journées ». Elles peuvent être assurées de notre concours.

Il est grand temps aussi que les retardataires sur ce point examinent la question.

(1) La Section d'Éducation de la C.G.T. se tient à la disposition des directions d'U.D. pour fournir précisions et documents, afin d'aider les camarades à préparer ces rapports.

COTISATION CHOMEUR

Le C.C.N., sur proposition du Bureau Confédéral, a décidé de fixer uniformément la cotisation syndicale des chômeurs totaux à 10 francs par mois à partir du 1^{er} janvier 1950.

La ventilation de cette cotisation se fera de la façon suivante :

Fédération	: 4 francs, dont 0,50 pour la C.G.T.
U.D.	2 francs, d°
Syndicat . .	4 francs.